



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Compte rendu Conseil Municipal du 10 juin 2021

Par suite d'une convocation en date du 04/06/2021 les membres composant le conseil municipal de la commune de Manteyer se sont réunis à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, maire.

La convocation a été affichée le 04 juin 2021.

Présents : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – PONS Michel – IMBERT Joëlle –

Absents excusés représentés : OSINGA Sandrine (représentée par Amandine ARNAUD) - LE MAGADURE Antc (représenté par Robert PAUCHON) – Vincent BUMAT (représenté par Joëlle IMBERT)

Absente excusée : TESSA Dorine

Ordre du jour :

- **Achat tracteur agricole**
- **Compte épargne temps**
- **Subvention IDD**
- **Recensement de la population, désignation d'un coordonnateur**
- **Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'épandage des boues résiduaires des stations d'épuration du territoire de la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance**
- **Questions diverses**

Le conseil municipal a désigné Madame Amandine ARNAUD, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 07 mai 2021, transmis à tous les élus, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1- Achat Tracteur Agricole

Monsieur le Maire expose que suite à la demande de devis déposée sur AWS le 23 avril 2021 avec une remise des offres fixée au 28 mai à 12 heures, 5 entreprises ont remis une offre.

- 1 NOVA GAP
- 2 SARL PELLEGRIN
- 3 ETS CHASTEL MEYZENC
- 4 GILLY SAS
- 5 ETS BORDA

Que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 mai pour l'ouverture des plis et a retenu les cinq plis.

Que le mardi 01 juin un groupe d'élus a procédé à l'analyse des offres.



La proposition des ETS Chastel ne pouvant pas convenir, le tracteur Same ne pouvant pas être équipé de chaînes (passage de roues arrières). L'offre Gilly étant jugée trop onéreuse.

Reste alors 3 propositions techniquement comparables.

Une note a été attribuée aux 3 propositions correspondantes suivant le tableau comparatif détaillé dans l'analyse des offres :

1 – Kubota	75/100
2 – Deutz	60/100
3- John Deere	57/100

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré a :

- Décidé de valider l'offre des Ets BORDA d'un montant de 78 000 € TTC offre ayant obtenue la meilleure note.
- Autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette commande.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

2- INSTAURATION DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

Le Maire présente les caractéristiques du compte épargne temps, sa mise en place, l'alimentation et son utilisation

Il présente un projet de délibération qui pourra être pris une fois que le comité technique du centre de gestion aura donné son avis.

Les élus sont favorables à la mise en place du CET et ont défini les modalités, le comité technique sera saisi par monsieur le Maire.

3- Attribution d'une subvention à l'Association Idées de Demain

Suite à la demande de subvention de l'Association Idées de Demain pour la création d'un parcours permanent d'orientation à Céüse.

Considérant que le 23 mai dernier l'association a inauguré les deux premiers itinéraires du Parcours Permanent Céüse Orientation.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'Association Idées de demain.

A voté contre : 0

Abstention : 1 (ALLEMAND Georges)

Ont voté pour : 7

4- Recensement population 2022, désignation d'un coordonnateur communal.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2022 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête.

Sur proposition de Monsieur le Maire,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a :

- Désigné Madame Sylvie PAUCHON comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.
- Autorisé Monsieur le Maire à signer son arrêté de nomination.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

5- Demande d'autorisation environnementale relatif au plan d'épandage des boues résiduaire des stations d'épuration du territoire de la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suivant l'arrêté préfectoral 2021 DPP CDD 34 en date du 30 avril 2021, une consultation se déroule du 21 mai au 21 juin 2021 dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale relative à l'épandage des boues résiduaire des stations d'épuration du territoire de la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance.

Que le conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande

Le conseil municipal considérant l'incompatibilité avec l'agriculture biologique, qu'un des deux exploitants postulant est en cours de cessation d'activité, que les parcelles concernées sont situées sur des bassins versants (Marais de Manteyer, Torrent de Céüse) ;

Émet un avis défavorable sur la demande d'autorisation environnementale relatif au plan d'épandage des boues résiduaire des stations d'épuration du territoire de la communauté d'agglomération de Gap-Tallard-Durance.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 8

Questions diverses

- Demande de ralentisseurs sur la route de Céüse : la route étant une départementale, nous ne pouvons que signaler cette demande au département.
- Mail du 10 juin concernant l'état du point de tri du transformateur. Un usager de la commune se plaint dans ce mail du non-respect régulier des poubelles du transformateur, essentiellement du contenu des conteneurs. Le maire répond que des courriers ont été envoyés aux personnes y mettant des cartons, qu'un courrier a été fait à la CCBD pour qu'elle colle des affiches de sensibilisation. D'autre part, la CCBD devra revoir l'implantation des conteneurs et mettre en place des conteneurs à cartons et à déchets verts (si possible). Ces conteneurs sont pour l'instant installés sur la commune de la Roche des Arnauds. Le conseil rappelle que tout dépôt sauvage est condamnable.
- Inondation aux Villarons suite aux fortes pluies : Intervention rapide de la Mairie ainsi que de l'entreprise Dupont. Regards débouchés, et travaux à prévoir pour dévier l'eau dans le champ. Échanges de terrains à régulariser en présence d'un notaire pour faciliter ce genre d'interventions.
- Voirie les Izoards : Goudronnage prévu suite à la subvention du conseil départemental, devis à la routière rédigé, caniveau refait en amont par l'entreprise Dupont.



- Urbanisme : Monsieur le Maire a fait le point sur les autorisations d'urbanisme, un permis d'aménager en cours et deux autres en préparation.
- Organisation des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021. Nous organiserons la salle avec 2 bureaux de votes indépendants, dans le respect des règles sanitaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Manteyer le 25/06/2021.

Le Maire,
Robert PAUCHON.

